

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 mars 2019

N° 2019-39

L'an deux mille dix-neuf, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 64
Qui ont pris part à la délibération : 54 Dont 10 procurations
Votes pour : 54
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 13 mars 2019

Présents votants (44) : TARDOS Jean, VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERGER Dominique, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, MIR Jean-Henri, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents non représentés (10) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, CARROT Jean-Michel, MALERE Hélène, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

Procurations (10) :
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry
ROTGE Gilbert à BECH Jean-Pierre
GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
SOLANA Michel à RICARD Louis
DUBERNARD Alain à DUBARRY Jean-Bertrand
BRUN Didier à FINES Frédéric
BAZERQUE Albert à AUTHENAC Philippe
FORGUE Pierre à POME Maryse
MIR André à MIR Jean-Henri
NARS Aline à ISOART Jean-Michel

OBJET : GEMAPI – approbation
des nouveaux statuts du PETR

Monsieur Noël LACAZE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante la délibération prise le 29 janvier dernier pour le transfert de la compétence GEMAPI au PETR des Nestes pour le bassin versant de la Neste.

Le comité syndical du PETR des Nestes réuni le 4 février dernier a approuvé la modification des statuts du PETR pour la compétence GEMAPI.

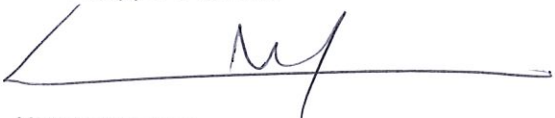
Après visa de la Préfecture des nouveaux statuts, les trois communautés de communes ayant transféré leur compétence GEMAPI sont invitées à délibérer pour approuver ces nouveaux statuts.

Monsieur le Président donne lecture des statuts et du règlement intérieur (ci-joints en annexes) et demande aux membres du conseil communautaire d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les statuts et le règlement intérieur du PETR ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de cette délibération.

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU